

JOURNEE D'ACTUALITÉ

LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : QUELLE PREVENTION ? QUELLE GESTION ?

4 Juin 2019

Organisée par la
Délégation du Centre-Val de Loire



En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire



et la FREDON Centre-Val de Loire



Problématique :

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle dont le pollen est très allergisant pour l'homme. Elle est à l'origine de rhinites, conjonctivites, trachéites, avec dans 50 % des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Ces affections toucheraient aujourd'hui plus d'une personne sur cinq dans une zone fortement exposée (données ARS Auvergne-Rhône-Alpes).

C'est une plante envahissante capable de se développer dans une grande diversité de milieux et qui envahit année après année toutes les régions françaises. Voir en dernière page la carte 2017 de sa répartition. La plante est d'ores et déjà présente sur la partie sud de la région Centre-Val de Loire.

L'enjeu est d'agir le plus en amont possible car :

- plus les ambrosies se répandent dans les milieux et plus la situation devient difficile à gérer et coûteuse en termes de lutte;
- plus les pollens d'ambrosies sont émis dans l'air et plus les impacts sanitaires augmentent aussi bien en termes de nombre de personnes devenant allergiques que d'accroissement des symptômes allergiques et asthmatiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Depuis avril 2017, un décret et un arrêté visent à ce que des actions de lutte contre les ambrosies soient coordonnées et mises en œuvre le plus précocement possible sur l'ensemble du territoire. Ces dispositions réglementaires ont été complétées par une récente instruction interministérielle datée du 20 Août 2018.

Les collectivités sont identifiées comme des acteurs de première importance dans la lutte contre l'ambroisie, de par leurs compétences en matière d'urbanisme, espaces verts, voiries, eau, hygiène et santé. Elles sont également incitées à désigner des référents territoriaux.

Dans le cadre de leur convention de partenariat, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont élaboré, avec l'appui des Agences Régionales de Santé et de l'Observatoire des ambrosies-FREDON France, un programme de formations relatives à la lutte contre les ambrosies et qui s'adressent en priorité aux agents des collectivités.

Objectifs de la journée :

- Comprendre les enjeux de santé publique que représente la lutte contre l'ambroisie,
- Appréhender le rôle des collectivités territoriales dans cette lutte.

Public concerné :

- Responsables de services, encadrants : espaces verts, voirie, urbanisme, eau, hygiène et santé, environnement
- Chefs de projet développement durable, santé-environnement
- Directeurs de Services Techniques



Contenu :

- les impacts sur la santé : allergies et symptômes, réseau de surveillance, coûts pour la société.
- la plante : arrivée en métropole et propagation, caractéristiques et éléments de reconnaissance, milieux de vie.
- la lutte contre l'ambrosie : techniques curatives et préventives, réglementation, le rôle des différents acteurs concernés.
- les outils mis à disposition.
- visites sur le terrain.

Horaires : 9h – 16 h 30

Modalités d'inscription et logistique :

Cette journée est proposée à l'ensemble des agents de la FPT de l'interdélégation Grand Ouest (Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).

Cette journée se déroule à Controis en Sologne (41) à la salle des fêtes.

Pour faciliter l'organisation de cette journée, merci de vous inscrire **avant le 15 mai 2019**.

➤ Pour les agents territoriaux

Les inscriptions sont faites sur la plateforme d'inscription en ligne <https://inscription.cnfpt.fr> avec le code SXRRT011. Prendre contact avec votre service formation.

➤ Pour les personnes extérieures à la FPT

L'inscription est à faire avec un bulletin payant, à télécharger [ici](#).

Contact : Régis FAUVET (regis.fauvet@cnfpt.fr)

Une convocation sera adressée aux participants par courriel avec le plan d'accès au lieu de formation et les modalités d'organisation.

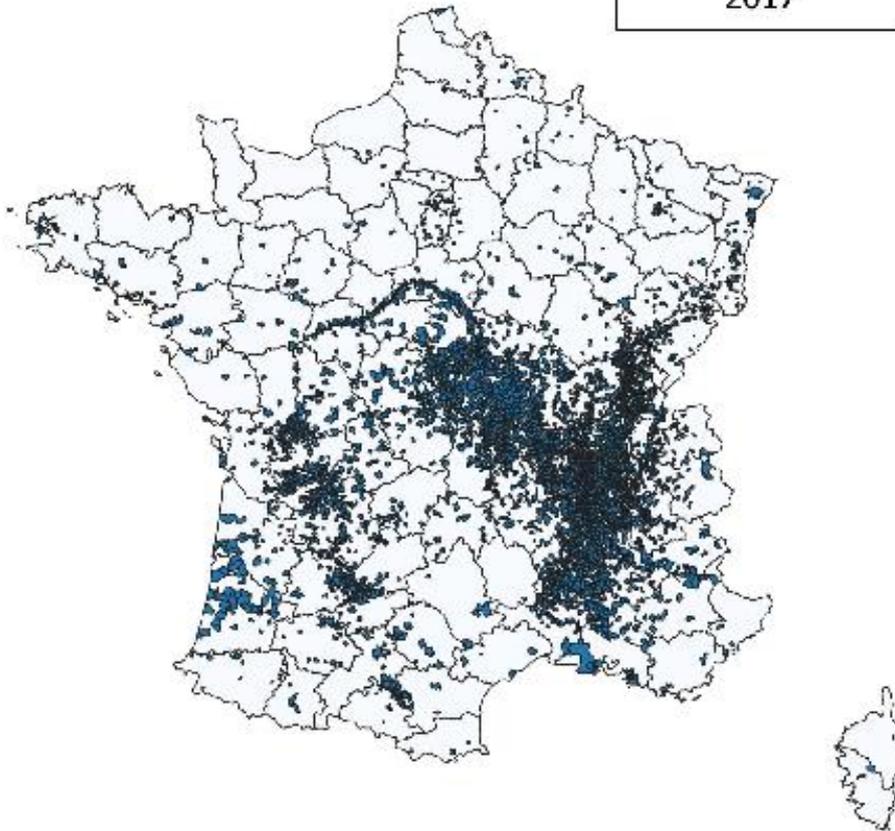
Les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

Cette journée est complétée par des stages de formation d'une journée pour les agents nommés ou appelés à être référents territoriaux. La délégation Bretagne organise une journée de ce type pour l'interdélégation Grand Ouest le 30 septembre 2019 à Vannes (code SXRSU013).



Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France

2017



■ Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie AtlaSanté (données validées 2016 et 2017),
réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux et partenaires, réseaux des FREDON, réseaux des
CPIE.

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies – FREDON France - 2018